



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

BAARCT
Affaire suivie par NLC
01 34.20.36.26

Le numéro W751154199
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION de l'association n° W751154199

Ancienne référence
de l'association
154199

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet d'Argenteuil

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du **08 avril 2014**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS, SIEGE

dans l'association dont le titre est :

ASSOCIATION FRANCAISE DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL

dont le nouveau siège social est situé : 67 rue de Conflans
95220 Herblay

Décision(s) prise(s) le(s) : **08 février 2014**

Pièces fournies :
liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Argenteuil, le 09 avril 2014



Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat.



Procès-verbal de l'assemblée générale de
L'Association Française des Techniciens de Laboratoire Médical
Vendredi 7 février 2014
Salle de réunion Pasteur RDC.
Hôpital NECKER-Enfants Malades
75015 PARIS

L'assemblée est composée de 36 membres présents ou représentés. L'AFTLM compte 106 adhérents à jour de leur cotisation. Dans ces conditions le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Claire Ferlet accepte d'être la présidente de séance, Christophe Feigieux est le secrétaire de séance. L'assemblée adopte ce bureau et la séance est ouverte à 18h05 dans la salle de réunion de l'hôpital Universitaire Necker – Enfants Malades.

Ordre du jour :

- Rapport moral du président
- Rapport du secrétaire Général
- Rapport du trésorier
- Projets 2014
- Prix de l'adhésion de l'AFTLM pour 2015
- Renouvellement et élection des membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

1. Introduction de l'Assemblée Générale et Rapport moral du président par la présidente Evelyne PSALTOPOULOS (discours complet Paris le 7 février 2014)

« Mes chers collègues, chers amis,

2013 est pour notre association une année de continuité. En effet, nous avons lancé en 2012 la restructuration de notre site, 2013 a vu sa totale résurrection, nous avons le projet de réédition d'une revue c'est fait **techlabo.com** existe.

Ces 2 réussites ont eu lieu grâce à la grande implication de la région de Limoges et à son représentant Michel Vignaud. Notre éditeur a été choisi dans cette région ainsi que la société informatique qui a aidé à remanier notre site. De plus le groupe des TLM de la région de Limoges a pris en main tous les envois effectués pour l'AFTLM : les plaquettes d'information, le mailing de présentation de notre Journée Professionnelle annuelle, les relances, etc. C'est l'une des raisons de notre décision de réaliser notre 11ème JP les 2 et 3 octobre 2014 à LIMOGES.

Certes, cela nous entraîne à réaliser 2 jours de congrès, mais nous sommes convaincus que le positionnement d'un congrès au Centre de la France va toucher plus efficacement tous les adhérents et sympathisants des régions en leur évitant une "montée" systématique à Paris.

Belle réussite en 2013, nous avons édité 2 **techlabo.com**. Nous avons l'ambition d'en réaliser 3, mais nos collègues TLM n'écrivent pas ou peu, il est difficile d'obtenir de leur part des articles sur des sujets de sociologie de la profession ou techniques.

Nous souhaitons faire mieux en 2014. Nous n'avons pas été plus prolixe sur l'édition de notre Newsletter, ce support au demeurant plus simple, plus synthétique doit réunir toutes les forces vives des **membres** du bureau de l'AFTLM, nous n'avons pas pu réaliser autant de Newsletter que nous le souhaitions.

Tant en 2013 que pour les années antérieures l'organisation de la JP est une priorité et tient pour tous les membres du bureau la place la plus importante dans le temps consacré à notre association. Nous devons élaborer un thème directeur, trouver les intervenants, les convaincre. Nous réalisons plusieurs séminaires de travail pour obtenir le résultat très positif que vous nous renvoyer lors de votre évaluation de la journée.

Cette année 2014 va être un tournant extrêmement important pour notre association, en effet, il devient indispensable que l'AFTLM soit un OGDPC soit un organisme de gestion du développement professionnel continu comme la loi l'exige depuis janvier 2013 tous les paramédicaux doivent bénéficier de formation ayant les critères DPC.

En tant que membre du HCPP (Haut Conseil des Professions Paramédicales) l'AFTLM est représentée à la commission scientifique indépendante de l'OGDPC pour les professions paramédicales. De ce fait Myriam Delvigne, titulaire, Pierre Ducellier, 1er suppléant et moi-même 2ème suppléant étudient et vont étudier un certains nombres de dossiers déposés et vont valider ou non leur appartenance au DPC.

Les arrêtés qui encadrent les critères d'intégration sont sortis, un dépôt de dossier était encore possible au 31/01/2014, nous n'étions pas prêts. Il est absolument indispensable que nous ayons rédigé un programme DPC. Nous répondrons avant le 30/06/2014 si vous donner

votre accord.

Myriam Delvigne va présenter le DPC lors de cette AG, puisqu'il est nécessaire que nous prenions une décision importante.

En ce qui concerne les autres informations, 2013 a été une année charnière pour notre profession, nous avons attendu vainement la poursuite des travaux sur la réingénierie du diplôme. Dès début février 2013 nous avons été audités par la commission de l'IGAS dépêchée par le ministère de la santé qui avait surtout pour but de s'assurer des intrications entre les différentes tutelles concernées par la réingénierie des diplômes paramédicaux. A ce jour nous n'avons aucun retour.

En 2013 nous n'avons pas pu nous rendre au congrès de l'EPBS à Berlin. Nous irons en 2014. L'AFTLM va permettre l'apprentissage de l'anglais à deux membres du bureau pour faciliter nos communications au sein de cette structure européenne.

Nous participons toujours aux réunions de travail de l'UIPARM, et avons été force de propositions pour leur journée d'étude de février 2013. Le nouveau Président de l'UIPARM est un Préparateur en Pharmacie, il s'agit de Jean-Pierre Fremond.

Les JIB de cette année, nous ont mobilisé, nous avons tenu à être présents tous les jours sur le stand qui nous est offert, le mercredi était dédié à la journée TLM, la mobilisation ne nous a pas semblé importante, néanmoins le DPC a été le sujet attractif qui a réuni plus de 150 personnes lors de la table ronde.

L'AFTLM a été mise à l'honneur lors des JIB 2013, j'ai eu le plaisir de recevoir un trophée pour mon implication au sein de la biologie médicale.

Pour conclure, je tiens à remercier avec force, l'immense implication de tous les membres du bureau de l'AFTLM de 2013 bien entendu mais aussi pour les dix bonnes années antérieures.

Je fais valoir mes droits à la retraite en février 2014, je souhaite passer la main, mais je resterais présente et active au sein du CA. Pierre Ducellier vice-président de l'AFTLM va se présenter pour prendre le relais, son dynamisme, son implication au sein de la profession vont largement faciliter la poursuite de tous les grands chantiers mis en œuvre pour la reconnaissance de notre belle profession».

2. Rapport du secrétaire Général

L'AFTLM s'est réuni en 2013 à un rythme régulier en alternant des réunions de travail et des bureaux nationaux exécutifs (BNE), pour 2013, le nombre pour 2013 a été de 11.

Les travaux de 2013 se sont portés, comme depuis de nombreuses années sur l'organisation de la Journée Professionnelle qui s'est tenue cette année en décembre 2013. Les 210 inscrits ont été satisfaits de cette journée qui demeure un temps fort de l'association.

Concernant les travaux et la participation aux réunions de l'UIPARM, cette année la représentation a été assurée par Christophe Feigueux.

La présence de l'AFTLM n'a pas pu se faire cette année au congrès européen de l'EPBS à Berlin.

En novembre 2013, les membres du bureau ont assuré la permanence sur le stand associatif des JIB.

Concernant les travaux et la participation aux réunions du Haut Conseil des Professions Paramédicales par l'intermédiaire de Myriam Delvigne, Pierre Ducellier et Evelyne Psaltopoulos.

Sur les activités de communication, pour l'année 2013, 2 publications complètes de techlabo.com et 2 newsletters.

3. Rapport du trésorier

Claire Ferlet, trésorière présente le bilan financier pour l'année 2013 qui a été validé par Catherine ZUNZ.

Rapport Budgétaire AFTLM 2013			
CREDIT		DEBIT	
Provisions 2012	51 154,81	Frais gestion BNP	191,00
Cheque non encaisse	41,40	UIPARM adhésion	350,00
Journée professionnelle 2012	13 700,00	EPBS adhésion	1 753,70
Adhésions 2013	2 600,00	WEB abonnement	69,25
		MACSF assistance juridique	558,21
Journée professionnelle 2013	10 900,00	Atelier Graphique	10 761,54
		Newsletters	119,60
		Frais congrès et séminaires	3 076,41
		Fournitures de Bureau	373,78
		Frais journée professionnelle 2013	10 695,89
Total crédit	78 396,21	Total débit	27 949,38
		Provisions pour 2014	50 446,83

En complément de ce bilan, Claire Ferlet nous présente le tableau de dépenses et de recettes pour la Journée Professionnelle 2013.

Journée Professionnelle 6 décembre 2013			
➤ Crédit au 31/12/2013		➤ Débit au 31/12/2013	
➤ Inscriptions	10 900,00	➤ ASIEM location salle	4635,70
		➤ Frais Mailing	3851,97
		➤ Clés USB (Loterie-objetsrama-Petit dej)	1670,12
		➤ Fiches SNCF +enveloppes	189,00
		➤ Frais intervenants (SNCF+chocolats)	618,90
		➤ Frais organisateurs (SNCF + restauration)	1231,20
➤ Total crédit	10 900,00	➤ Total frais	12 196,89
		➤ Bénéfices	- 1296,89

4. Les projets

Myriam Delvigne présente pour l'AFTLM le projet « Devenir Organisme de DPC ». Un projet de dépôt de dossier pourrait être fait dépôt du dossier sur le site de l'OGDPC pour avril 2014. Si nous identifions les journées professionnelles comme un programme témoin, il faut garantir que les critères de DPC sont respectés.

Un programme de DPC est un ensemble d'activités d'évaluation et de formation, centrées sur l'analyse des pratiques, l'appropriation et la mise en œuvre de recommandations, réalisées pendant une durée définie dans le but d'atteindre des objectifs précis en termes d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et des pratiques professionnelles. C'est une obligation annuelle pour chaque PS.

Ce qui pourrait changer pour notre association :

- La majorité des interventions devront avoir un lien avec les orientations nationales de DPC
- Pour nous le choix des intitulés des journées devra se faire en fonction des besoins des techniciens, l'intitulé devra être inscrit sur la plaquette dès sa préparation
- Les méthodes et modalités utilisées devront être conformes à celles validées par la HAS
- Obligation d'avoir un retour d'expérience tracé et objectif

- Une attestation de formation DPC sera à envoyer et à conserver

Il convient de mettre en place une instance décisionnelle effective et un comité dit «*scientifique*» qui aura la responsabilité du choix des intervenants, de la qualité des interventions et donc de mise en place de procédures. Il faudrait mettre en place une organisation administrative qui aura la responsabilité de gérer les courriers, les comptes rendus de réunion, les conventions, l'envoi des factures, des appels téléphoniques, des envois d'attestations de présence, de formation DPC, de la gestion des retours de formation, gestion des Déclaration de Conflits d'Intérêts. Il faudra disposer d'une instance de régulation financière, d'une politique et d'engagement pour notre association.

Il conviendra de systématiser la mise à jour du site web réactif, d'organiser le positionnement de chacun, de gérer les intervenants (gestion des CV et DCI, critères de sélection et évaluation).

Nous devons nous attacher à ce que nos programmes s'appuient sur des recommandations de sociétés savantes et sanitaires: SFBC, ANSM, GEHT, SFM,... L'évolution de la structure doit tendre vers un dispositif de contrôle des programmes avec des critères de mesure d'impacts sur les professionnels ciblés.

Le projet est soumis au vote des membres présents et représentés.

Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés pour un dépôt de dossier en avril 2014.

5. Prix de l'adhésion de l'AFTLM pour 2015

Suite à un vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, le tarif de la cotisation reste inchangé pour l'année 2015 soit 25 euros.

6. Renouvellement et élection des membres du Conseil d'Administration

Les membres du CA sortant pour l'année 2014 sont Joëlle Boyavalle, Céline Champagnat, Thomas Marson, Evelyne Psaltopoulos.

Thomas Marson nous a fait part de son souhait de ne plus prendre part aux activités de l'association. Evelyne Psaltopoulos nous informe de sa volonté de ne pas poursuivre ses missions de présidente de l'association.

Isabelle Langlois et Marc Sisnaki nous font part de leur souhait d'intégrer le CA de l'AFTLM

Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Questions diverses

Aucune question diverse, la séance est levée à 20h20.

La présidente de séance,
Claire Ferlet



Le secrétaire de séance,
Christophe Feigueux





PSALTOPOULOS c/o Mme Evelyne
8 rue du Maréchal
JOFFRE
SAINT PRIX F- 95390

☎ : +33 1 39 59 86 56 📧 : communication@antab.com 🌐 : www.antab.c

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFTLM DU 08 02 2014

Le Conseil d'administration du samedi 08 février 2014, suite à l'Assemblée Générale de l'année 2013 de l'AFTLM a procédé à l'élection des membres du bureau.

Il faut noter que selon l'article 4 des statuts de l'AFTLM, le siège social est situé au domicile du président en fonction.

La composition des membres du bureau est fixée comme suit :

Président :

Pierre Ducellier

Né le 28 juin 1966 à Le Creusot

Nationalité française

Demeurant 67 rue de Conflans 95220 Herblay → **Siège social de l'AFTLM.**

Vice-Président :

Evelyne Psaltopoulos

Née le 14 avril 1953 à Enghien les bains

Nationalité française

Demeurant : 08, rue du Maréchal Joffre 95390 Saint-Prix

Vice-Président :

Michel Vignaud

Née le 15 juin 1955 à Saint-Yrieix la Perche Haute-Vienne

Nationalité française

Demeurant : 19, allée de Montplaisir 87170 Isle

Secrétaire général :

Monique Pérennec

Née le 04 mai 1953 à Briec

Nationalité française

Demeurant : 14-16 rue des Cailloux 92110 Clichy la Garenne

Secrétaire-adjoint :

Céline Champagnat

Née le 31 mars 1971 à Neuilly sur Seine

Nationalité française

Demeurant : 21, rue Raymond Morel 95300 Franconville

page 1/2

N° d'ordre : 02/1620 • JO du 18 mai 2002

N°SIREN : 539332445 - APE : APE/NAF : 9499Z – N°SIRET 53933244500011

Activité de formation « enregistrée sous le numéro 11 95 05203 95. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » auprès du préfet IDF

Membre adhérent de l'Union Interprofessionnelle des Associations de Rééducateurs et Médicotechniques (UIPARM)

Membre adhérent de l'European Association for Professions in Biomedical Sciences (EPBS)



✉ c/o Mme Evelyne PSALTOPOULOS
8 rue du Maréchal JOFFRE
F- 95390 SAINT PRIX

☎ : +33 1 39 59 86 56 ✉ : communication@antab.com 🌐 : www.antab.com

Trésorier général :

Claire Ferlet

Née le 01 septembre 1948 à Paris 75017

Demeurant 9bis, rue de Magdebourg 75116 Paris

Nationalité française

Trésorier-adjoint :

Edwige Caroff

Née le 13 septembre 1961 à Paris 14ème

Demeurant : 84, rue Damrémont 75018 Paris

Nationalité française

Le Conseil d'Administration rappelle le changement d'adresse du siège social : au domicile du Président de l'AFTLM soit au 67 rue de Conflans 95220 Herblay, il a donné délégation de signature pour tous les actes de la vie civile au Président et aux vices-présidents, ainsi que délégation de signature pour les formalités bancaires au Président, au trésorier général et au trésorier-adjoint.

Président

DUCELLIER Pierre

Vice-président

PSALTOPOULOS Evelyne

Vice-président

Michel VIGNAUD

Secrétaire général

PERENNEC Monique

Secrétaire-adjoint

Céline Champagnat

Trésorier général

FERLET Claire

Trésorier-adjoint

CAROFF Edwige

page 2/2